

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015

L'An deux mille quinze et le vingt-quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Jordi Barre en séance publique au nombre prescrit par la loi ; sous la **présidence de Monsieur Roland NOURY, Maire.**

Etaient présents : Evelyne ALMERGE, Jean BOBO, Frédéric CARVALHAIS, Christophe GUIL, Stéphane JACQUET, Anne LESIMPLE, Josette MONTSERRAT, Gaël MOOGIN, Roland NOURY, Ida POLIT.

Etaient absents excusés avec procurations : Mme Latifa BENAOUZIA-BRIKI donne procuration à Mme Evelyne ALMERGE, M. Philippe XANCHO donne procuration à M. Jean BOBO, Mme Maud PERINEAU donne procuration à M. Stéphane JACQUET, et M. Stéphane FOURCADE donne procuration à M. Christophe GUIL.

Secrétaire de séance : M. Frédéric CARVALHAIS.

Retard : M. Philippe MATRION est arrivé à 20h45.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il donne lecture de l'ordre du jour, et il propose de rajouter de nouveaux points à l'ordre du jour :

- Acquisition de terrain Avenue de Brouilla ;
- Cession d'une bande de terre Lot. Le Vieux Puits ;
- Travaux du Citysport ;
- Divers sujets : Collecte de don du sang ; baptême des rues du Lot. Le Balmagne 2.

L'ordre du jour est adopté.

Il nomme le secrétaire de séance : M. Frédéric CARVALHAIS et procède à l'appel : 10 élus présents.

Monsieur le Maire demande une minute de silence afin de rendre un hommage au caporal Patricia FILIPPI, sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours du Boulou « Mort au feu » lors du sinistre de Cerbère le 23 Septembre 2015. Il remercie l'assistance.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des modifications sont à apporter sur le dernier P.V. du 25 Juin 2015, sur la forme et non sur le fond.

Vote du procès-verbal du 25 Juin 2015 : 14 voix Pour dont 4 procurations.

M. Philippe MATRION n'a pas pris part au vote (retard).

2 - DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82,213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82,979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et établissements publics locaux,

DECIDE

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 Décembre 1983.

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % (gestion de 360 jours) par an.

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Régine PLADYS, Receveur municipal.

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 433,79 Euros Brut soit 395,38 Euros Net.

L'indemnité de conseil sera versée directement sur son compte bancaire Populaire du Sud n°16607 00001 78119215556 41.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 14 voix Pour dont 4 procurations.

Délibération n°34/2015

M. Philippe MATRION n'a pas pris part au vote (retard).

3 – DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE PAUL LANGEVIN D ELNE :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal,

qu'il y a lieu de délibérer pour la participation financière pour le Foyer Socio-éducatif du Collège d'Elne à hauteur de 150 euros pour les projets pédagogiques pour les élèves du Collège d'Elne pour l'année scolaire 2015/2016.

Le montant de 150 euros sera versé sur le compte bancaire du FSE 16607 00002 68021450481087 Banque Populaire du Sud à Elne. Compte budgétaire au BP Commune n°compte 6574 en dépenses de fonctionnement.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 14 voix Pour dont 4 procurations.

APPROUVE de verser une participation financière au Foyer socio-éducatif du Collège Paul Langevin d'Elne pour un montant de 150 euros pour des projets pédagogiques pour l'année scolaire 2015/2016 sur le compte bancaire indiqué ci-dessus.

DECIDE d'établir un mandat administratif au compte budgétaire 6574 en dépenses de fonctionnement sur le budget de l'exercice.

Délibération n°33/2015

M. Philippe MATRION n'a pas pris part au vote (retard).

4 – BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal,

qu'il y a lieu de délibérer par une Décision Modificative n°2 applicable au Budget Primitif 2015 de la Commune pour réajuster certains comptes budgétaires de la section de Fonctionnement et de la section d'investissement afin d'honorer certaines dépenses de l'exercice 2015.

Section Fonctionnement :

N° Compte	Diminution	Augmentation
60611		+ 543,43 €
60612		+ 6 062,07 €
60622		+ 326,68 €
616		+ 203,65 €
6226		+ 4 025,00 €
6262		+ 300,00 €
617		+ 2 000,00 €
74718	↓ de recettes	+ 3 500,00 €
74127		+ 9 960,83 €
<hr/>		
6218	- 908,41 €	
6336		+ 162,77 €
6554		+ 645,64 €
6574		+ 100,00 €
<hr/>		
6413	- 25 496,59 €	
6411		+ 11 256,28 €
64168		+ 7 113,45 €
6451		+ 4 200,00 €
6478		+ 2 926,86 €
<hr/>		
<u>Section Investissement :</u>		
2152	- 2 198,13 €	
21578		+ 6 801,87 € (acquisition d'un lave-vaisselle)
2041512	- 4 603,74 €	
<hr/>		

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 15 voix Pour dont 4 procurations.

ACCEPTE la Décision Modificative n°2 applicable au Budget Primitif 2015 de la Commune pour réajuster certains comptes budgétaires en section de Fonctionnement et en section d'investissement afin d'honorer les dépenses de l'exercice 2015.

S'ENGAGE à inscrire la D.M. n°2 applicable au Budget Primitif 2015 et à la transmettre au bureau du contrôle de l'égalité à la Préfecture des P.O. et à Madame la Perceprice d'Elne.

Délibération n°32 et 41/2015

5 – TABLEAU DU PERSONNEL : TITULARISATION DE 2 AGENTS ET RECRUTEMENT DE CONTRAT CAE :

Monsieur le Maire donne connaissance aux élus d'un document concernant l'organisation du personnel communal préparé par Mme Latifa BENAOUZIA-BRIKI, qui est chargée du personnel communal.

Depuis le mois d'août 2015, la Commune disposait comme agents : de 6 agents titulaires, 3 CDD, 2 CAE et Mme Simone MOLINER, Directrice de l'école assurait la surveillance à la cantine soit 2h/jour d'école, une indemnité lui était versée. Mais pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2015, elle a décidé de ne plus assurer cette surveillance.

Il indique que sur les 3 agents non titulaires : 2 agents seront recrutés et titularisés Mme ROBINE Janine et Mme PENTECOTE Véronique et l'autre agent Mme MANSON Josiane son contrat ne sera reconduit, pour être remplacé par des contrats subventionnés CAE.

Sur les 2 CAE : 1 sera conservé celui de Mme BELZUNCE Sylvie et celui de Rémy BEGUE qui a rompu son contrat CAE au mois de Juin 2015 sera remplacé par M. VIGO Carlos pour 20h/semaine (agent extérieur en espace vert), puis 4 agents seront recrutés en CAE : 6 contrats CAE au total subventionnés par l'Etat entre 60 % et 80 %. Le détail est mentionné sur le document distribué en début de séance.

Le recours au CAE a permis à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver une activité salariée à temps partiel et de faire valoir leurs compétences professionnelles acquises tout au long de leur parcours.

Sur l'année 2015/2016 (du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016), la Commune aura réalisé un peu plus de 9 000 € d'économie de frais de personnel, tout en sécurisant l'emploi de deux agents territoriaux de Mme Janine ROBINE et de Mme Véronique PENTECOTE.

La réduction des frais de personnel accompagnée d'une meilleure allocation des ressources, permet à la Commune d'optimiser les structures et donc d'assurer un service public de meilleure qualité, toujours selon nos engagements de campagne, **en augmentant les heures d'ouverture :**

- **de la poste : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 12h30 ;**

- **de la Mairie : ouverture au public en plus des horaires habituels : (16h00 – 18h30), lundi – mercredi – vendredi après-midi de 14h30 à 19h00 -**

Sachant que Mme Sophie FAJARDO sera chargée de s'occuper de vendre les tickets ou cartes mensuelles de la garderie, d'enregistrer les dossiers d'inscription de la cantine, de la commande des repas auprès de la cuisine centrale ainsi que la tenue du listing de la réservation des salles communales. (2 agents administratifs au secrétariat de Mairie pendant trois après-midi par semaine).

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal,

afin de recruter 2 agents territoriaux et de les titulariser, il s'agit de : ROBINE et PENTECOTE dans l'emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet 35h/35^{ème}, à compter du 1^{er} Septembre 2015, en poste à la maternelle depuis des années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par 15 voix Pour dont 4 procurations.

APPROUVE la titularisation de deux agents ROBINE et PENTECOTE dans l'emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet 35h/35^{ème}, à compter du 1^{er} Septembre 2015, en poste à la maternelle depuis des années.

S'ENGAGE à informer le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'établissement de leur arrêté.

AUTORISE M. le Maire à signer les arrêtés de ces deux agents.

S'ENGAGE à inscrire leur rémunération sur le Budget de l'exercice par le biais d'une D.M.

Délibérations n°35/2015.

Intervention de M. Jean BOBO qui tenait à féliciter Janine et Véronique pour leur sérieux dans le poste qu'elles occupent en tant qu' ATSEM en maternelle avec les enseignantes depuis toutes ces années.

M. le Maire les félicite également et ajoute qu'elles méritent qu'elles soient recrutées aujourd'hui dans la fonction publique territoriale.

Il indique également les divers contrats CAE qui ont été recrutés avant la rentrée scolaire par le biais du Pôle Emploi :

- Mme SANCHEZ Christine, 20 h renouvelable 1 an, subventionné à 80 %, agent d'entretien, cantine ;

- Mme TEVAR RUIPEREZ Francisca, 20h renouvelable 1 an, subventionné à 80 %, agent cantine ;

- Mme GUITTON Blandine, 20 h renouvelable 1 an, subventionné à 80 %, agent garderie, cantine ;

- Mme AVEROUS Lydia, 20 h renouvelable 1 an, subventionné à 60 %, agent garderie, cantine.

VOTE du Conseil Municipal : 15 voix Pour dont 4 procurations.

Délibération n°36/2015.

6 – DIATECH66 : MISE A JOUR DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE ET CREATION, DEPOT DOSSIER ADAP :

Afin d'aménager au mieux l'accessibilité des personnes handicapées dans les bâtiments communaux, Mme la Préfète des P.O. nous demande de constituer un Agenda Ad'AP pour programmer les travaux sur 3 années. Obligation de mise aux normes. Date butoir le 27/09/2015 pour confirmer l'agenda.

La Commune avait déjà fait appel au cabinet DIATECH66 en 2013 qui avait rédigé le diagnostic.

Le délai étant un peu court pour effectuer l'Ad'AP, une prorogation a été acceptée par Mme la Préfète.

La Commission de sécurité sera chargée d'assister la sté DIATECH66.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

qu'il y a lieu de demander une prorogation à Mme la préfète des P.O. concernant le délai de dépôt d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour les travaux dans les bâtiments communaux recevant du public.

La société DIATECH66 35, Rue François Tané à Palau Del Vidre, est chargée de ce dossier, de la mise à jour du diagnostic d'accessibilité, de la création puis le dépôt du dossier AD'AP dans un délai de 1 mois.

Le coût de cette mission a été estimé à 1 400 euros TTC. La dépense sera inscrite en frais d'études en section de fonctionnement sur le Budget 2015 par le biais d'une DM.

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 15 voix Pour dont 4 procurations.

APPROUVE la demande de prorogation du délai de dépôt d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

AUTORISE la société DIATECH66 35, Rue François Tané 66690 PALAU DEL VIDRE à effectuer la mise à jour du diagnostic d'accessibilité, la création et le dépôt du dossier AD'AP dans un délai de 1 mois. Le coût de cette mission a été estimé à 1 400 euros TTC.

S'ENGAGE à inscrire la dépense au compte 617 « Frais d'études » en section de fonctionnement au Budget 2015 par le biais d'une DM.

Délibération n°37/2015.

7 – BUDGET CCAS :

Récemment une famille du village a été endeuillée le 04/09/2015 et à la demande de la sœur du défunt habitante de St-Jean, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin que le CCAS de la Commune participe aux frais d'obsèques de « Philippe », âgé de 35 ans, décédé tragiquement à Maury, enfant du village, qui avait fréquenté l'école communale et en hommage à son papa, notre ancien cantonnier « Jean ».

La Commune d'Ansignan, où il résidait, a décidé de prendre la moitié des frais des Pompes Funèbres Fenouillèdes soit 1 060,50 € à leur charge.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer afin que la Commune de St-Jean prenne en charge la somme de 1 060,50 € sur le budget du CCAS au compte 6561 Secours d'urgence.

Vote du Conseil Municipal par 15 voix Pour dont 4 procurations.

S'ENGAGE à établir un mandat administratif de 1 060,50 € sur le compte bancaire des Pompes Funèbres SARL POUSSIN à St-Paul de Fenouillet pour les frais d'obsèques de « Philippe ».

Délibération n°38/2015.

8 – ACQUISITION DE TERRAIN AVENUE DE BROUILLA :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

qu'il y a lieu de délibérer pour l'acquisition d'une bande de terrain de 150 m² à l'Euro symbolique à l'Avenue de Brouilla devant servir de stationnement des parcelles cadastrées section A n°322 et n°323 appartenant à M. SEMPERE Bastien de la SARL STRIKER AMENAGEMENT 60, Route de Perpignan 66380 PIA.

Les travaux de mise en sécurité, et d'évacuation des eaux pluviales seront effectués par M. SEMPERE Bastien.

Une clôture jouxtant les parcelles n°284 – n°579 et n°580 sera effectuée par un mur d'une hauteur de 100 cm surmonté d'un éventuel grillage ou autre matériel sur une hauteur maximale de 180 cm.

M. CRETIN-MAITENAZ, Géomètre à Perpignan 66 est chargé d'effectuer le document d'arpentage pour la préparation de l'acte notarié qui sera établi par Maître Nicolas RIBOT, Notaire à Perpignan 66.

Il propose au Conseil Municipal d'acquérir ce terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 15 voix Pour dont 4 procurations.

Délibération n°40/2015.

9 – CESSION DE TERRE aux riverains du Lot. Le Vieux Puits :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal,

qu'il y a lieu de délibérer suite à la demande de M. et Mme MALO Frédéric domiciliés 6, Rue de la Pagèse, ils souhaitent acquérir une bande de terre d'une profondeur de 4,50 m à détacher de la parcelle communale cadastrée section A n°738 d'une contenance 51a06ca ; pour une cession aux propriétaires riverains du lotissement Le Vieux Puits du n°6, Rue de la Pagèse - Lot 36.

Cette cession permettra l'extension du jardin de M. et Mme MALO Frédéric et ne donnera pas de droits à construire.

Une expertise a été effectuée par le service france domaine pour la valeur vénale estimée à 30 € le m².

Il propose 45 m2 X 30 € = 1 350 Euros. Les frais de bornage par le cabinet CRETIN-MAITENAZ-MOREAU Tecnosud – 102, Avenue Alfred Kastler à Perpignan 66100 et les frais notariés chez Maître Sandra BONARD, Notaire au 5, Boulevard Voltaire à Elne 66200 seront à la charge du propriétaire riverain.

Référence de la parcelle de M. et Mme MALO Frédéric : A n°733 de 45 m2.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 15 voix Pour dont 4 procurations.

Délibération n°39/2015.

10 – DIVERS POINTS :

- Situation actuelle de l'espace buvette au City sport : suite à l'incendie survenue le 28/06/15 au local buvette du City sport, Madame Evelyne ALMERGE qui est chargée du dossier avec les assurances et l'expert M. Nicolas BOONAERT, le dossier est bien avancé sachant qu'il y a eu la saison estivale, l'expert était en congés nous avons eu l'estimation des travaux en septembre, qui s'élèvent à 19 550 euros, pris en charge en totalité par les assurances.

C'est l'assurance de l'utilisateur Allianz (le loueur du 28/06/15) qui paiera les travaux à notre assurance Groupama ainsi que le matériel détérioré par l'incendie (tables, chaises, conteneur, frigo, congélateur, friteuse), compteur électrique.

Par contre la Commune devra payer la TVA en direct qui s'élève à 3 202,00 euros.

La Société qui interviendra pour la remise en état est : S2PR Peinture-Ravalement-Rénovation-Etanchéité- de St-Féliu d'Avall.

- Pépinière Départementale : Prévoir le remplacement des arbres « saules » desséchés dans le bassin de rétention d'eau à la rue Joan Amade.

- Don du sang : M. Jean BOBO s'est chargé de prendre contact avec l'EFS, Mme FONT afin de mettre en place une collecte de don de sang pour le 1^{er} Trimestre 2016 sur St-Jean. Il faut impérativement dépasser les 40 dons, et prévoir la disponibilité de la salle Marcel Cazeilles.

- Acquisition d'un lave-vaisselle à capot Marque ELECTROLUX plus adapté pour le restaurant scolaire : avec tablette sur mesure inox + table de sortie machine à rouleaux inox. Installation de la machine à laver et des tables offertes : coût 6 757,40 € et reprise de l'ancien – 400 €. Achat chez ORTA Espace Polygone Nord à PERPIGNAN.

- Réflexion sur le baptême des rues du Lot. Le Balmagne 2 : M. le Maire demande à l'assistance une réflexion sur le nom des rues du nouveau Lot. Le Balmagne 2, la Commune avait commencé à donner des noms d'artistes et écrivains catalans, il propose de continuer dans ce sens. Il propose le nom de : « Jordi Père Cerda ».

Prévoir d'y réfléchir avec la commission culture pour 2 noms de rues supplémentaires.

Séance levée à 21h30.

Les membres présents,

Le Maire,



Handwritten signatures of the council members and the Mayor, including names like 'Alberca', 'Bobo', 'Roumy', 'Jouquet', 'Absil', and 'Z. O.', all in blue ink.